



Assemblée générale du 29 février 2008

Discours du président

Au nom du conseil d'administration de VC-CS, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous avons pris l'habitude de tenir notre assemblée générale pendant un salon. Un an sur deux, elle a lieu pendant le salon Secura organisé toutes les années impaires. Nous avons donc choisi Batibouw pour les années paires. Cette année, nous avons prévu un petit extra : avec le ticket d'entrée que nous vous offrons, vous pouvez visiter le salon de la construction cet après-midi. Nous espérons que vous apprécierez.

L'année dernière, nous avons annoncé notre volonté d'organiser des entretiens avec tous les partenaires de la construction. Cette table ronde a pour objectif d'examiner la façon dont la coordination de la sécurité vit et est appliquée sur le terrain ainsi que les résultats enregistrés en matière de sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles. Les premiers entretiens se sont tenus à la fin de l'année dernière. Dans le courant de cette année, nous allons ouvrir ces entretiens à tous les partenaires de la construction afin d'organiser une table ronde plénière avec tous ces partenaires.

Directement après le premier entretien, nous avons constaté que nos points de vue reposent sur une base large. Il ne suffit pas de prendre en compte nos opinions personnelles, mais bien celles de tous les membres. Il nous a donc paru évident de mener un sondage. Attendez-vous par conséquent à recevoir sous peu un questionnaire à compléter. Les questions auxquelles nous vous demanderons de répondre seront de natures différentes. Certaines d'entre elles seront de nature générale et s'adresseront à tous les partenaires de la construction, tandis que d'autres s'adresseront à un groupe cible bien déterminé. Après tous les entretiens préliminaires, vers la fin du mois d'avril, nous pourrons terminer de rédiger et d'envoyer ce sondage. Les résultats du sondage seront ensuite échangés avant d'organiser une table ronde plénière. Bien entendu, nous ferons le plus de publicité possible autour de ce projet et vous en serez les premiers informés.

La controverse liée à la certification des coordinateurs de sécurité n'est toujours pas résolue. Comment pourrait-il en être autrement quand toutes les modalités d'exécution se font attendre et que la certification ISO 17024 obligatoire annoncée reste lettre morte. Nous poursuivons entre-temps invariablement la certification administrative VC-CS. Nous lancerons également une nouvelle campagne de promotion pour notre certification. Le retard de la certification officielle se répercute évidemment sur notre recertification administrative. Nous souhaitons cependant mettre un terme à ce problème. Le cahier de charges de cette certification est désormais disponible et les personnes certifiées peuvent demander leur recertification après expiration de leur ancienne certification.

VC-CS a également pour but d'actualiser tous les contrats types. Nous nous pencherons principalement sur les accords à conclure en matière de coordination de la sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles du type « copropriété ». Nous avons recueilli des avis juridiques. Nous souhaitons examiner la situation en détail avec l'IPI, l'Institut professionnel belge des agents immobiliers, avant la fin du mois. Nous vous présenterons la version définitive au début du mois de mars.

VC-CS continuera également cette année à exercer sa fonction de président de l'ISHCCO, **International Safety and Health Construction Coordinators Organisation**. Nous nous sommes d'ailleurs rendus à ce titre à deux colloques internationaux organisés cet hiver : celui de Lille, le 24 janvier dernier, et celui de Barcelone, les 20 et 21 février. L'assemblée générale de l'ISHCCO se tiendra le 19 avril. Nous mettrons cette journée à profit pour organiser une réunion de travail supplémentaire avec tous nos membres internationaux à intercaler dans votre agenda. Actuellement,



l'organisation compte les pays suivants parmi ses membres : la Belgique, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie. La République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie, Malte et la Grèce sont susceptibles de venir grossir nos rangs mais il reste du pain sur la planche.

Les deux cellules dédiées aux formations, la cellule francophone et la cellule néerlandophone, ne sont pas tournées les pouces. Cette année encore, elles vous proposeront différentes sessions de formation organisées à divers endroits.

VC-CS vous offre invariablement, et aux mêmes conditions financières uniques, l'assurance responsabilité civile obligatoire. N'oubliez pas que nous vous proposons également l'assurance d'assistance juridique. Nous constatons toujours plus souvent que cette dernière n'est pas un luxe inutile.

2008 sera une année importante pour le conseil d'administration. Nous ne provoquerons aucun changement sur le plan législatif. Ce n'est pas à l'ordre du jour en ce moment. La pratique et le marché de la coordination de la sécurité doivent en effet continuer à se stabiliser. Nous constatons aujourd'hui encore nombre de dérives, tant au niveau de la fixation des prix qu'en matière de prestation de services. Nous devons avoir le courage de balayer devant nos portes. Nous n'avons cependant pas la prétention d'organiser un grand nettoyage dans nos rangs. Notre objectif est de lancer en 2008 une campagne de sensibilisation à cette problématique à l'attention de nos membres. VC-CS a pour mission d'offrir un fil conducteur aux coordinateurs de sécurité.

Nous voulons donc mettre l'accent sur une amélioration de la communication avec tous nos partenaires de la construction pour la promotion de la sécurité et de la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles. Les entretiens que nous organisons dans le cadre de la table ronde en sont la meilleure preuve. Et nous ne nous arrêtons pas là : nous offrons notre soutien aux campagnes de sécurité du CNAC et répondons à de nombreuses questions de nos membres et de divers partenaires de la construction, posées par courriel ou téléphone.

En 2006, l'assemblée générale a approuvé une résolution conférant un mandat de deux ans aux membres du conseil d'administration. Cette décision est entrée en vigueur en 2007, après la publication des statuts modifiés. Tous les membres du conseil d'administration élus à ce moment-là, sauf un, poursuivent donc leur mandat jusqu'au printemps 2009. Nous nous sommes imposé des règles strictes. La fonction de membre du conseil d'administration de VC-CS entraîne des obligations. Les membres de ce conseil ne doivent pas seulement rendre des comptes à cet organe, mais bien à tous les membres de l'association. On attend d'eux qu'ils fassent preuve d'implication et de sens des responsabilités. Nous avons rédigé un règlement d'ordre intérieur pour officialiser ces obligations. Nous demanderons à l'assemblée générale d'approuver ce dernier.

Après l'assemblée générale, nous organiserons un débat avec les partenaires de la construction qui participent aux entretiens actuels dans le cadre de la table ronde. Cette discussion peut être considérée comme une première table ronde préliminaire et plénière. Vous aurez également la possibilité de poser des questions. Après le repas, comme je l'ai annoncé plus tôt, vous aurez l'occasion de visiter gratuitement Batibouw.

Le conseil d'administration et moi même vous souhaitons une journée des plus instructives !

Jean-Pierre Van Lier
Président
a.s.b.l. VC-CS



Assurances

Il y a quelques années déjà, l'a.s.b.l. VC-CS a conclu pour ses membres une police d'assurance collective, et ce tant pour l'assistance juridique que pour la responsabilité civile.

Pour pouvoir souscrire à cette police de groupe, il faut être membre de VC-CS.

Au cours de l'année 2007, nous avons constaté que certaines personnes avaient payé leur prime d'assurance à Marsh et avaient donc reçu une attestation d'assurance du courtier sans avoir payé de cotisation à VC-CS. Nous adressons en ce moment un courrier aux personnes concernées afin qu'elles régularisent cette situation.

Etant donné qu'il s'agit d'une police collective, le paiement de la cotisation à VC-CS revêt une importance primordiale. Sans ce versement, l'attestation d'assurance est nulle.

Afin d'éviter les surprises désagréables, nous avons traité de ce problème avec Marsh, le courtier en assurance, et nous avons décidé qu'à l'avenir VCCS se chargerait à nouveau de l'envoi des attestations d'assurance au moment où le souscripteur s'est acquitté de sa cotisation VCCS. Nous pourrions ainsi garantir que la personne en question dispose d'une attestation d'assurance en règle.

Il se peut que certains membres n'aient pas encore reçu leur attestation d'assurance en raison de ce changement de procédures.

Nous planchons sur une solution à ce problème et nous vous transmettrons votre attestation et votre carte de membre le plus rapidement possible.

Dès que cette nouvelle méthode de travail sera au point, nous pourrions assurer une prestation de service satisfaisante dans ce domaine !

Dirk Van der Eecken
Secrétaire de l'a.s.b.l VC-CS



Certification administrative de l'a.s.b.l. VC-CS

En 2003, VC-CS a rédigé un cahier de charges pour la certification administrative. Ce document a été soumis aux autorités pour recueillir leur avis.

Un premier objectif était d'améliorer la transparence en matière d'exigences légales imposées aux CS et d'obtenir l'univocité au niveau de l'évaluation de ces impératifs légaux, tels que repris aux articles 56 à 65 de l'AR du 25/01/2001, par des organismes de certification agréés (Belcert) pouvant procéder à cet audit en toute indépendance.

Nous avons aussi essayé, avec cette certification des CS, de donner aux maîtres d'ouvrage un instrument leur permettant de vérifier facilement si le CS contacté répond bien à toutes les exigences prévues par la loi.

Puis, vient la loi du 19 janvier 2005 précisant qu'à l'exception des personnes mentionnées au paragraphe 2 de l'article 56, la personne qui exerce la fonction de coordinateur-projet ou réalisation doit être en mesure de prouver qu'elle détient un certificat conforme à la norme NBN EN ISO 17024.

Au vu de la tournure des événements, la direction de VC-CS a d'abord adopté une attitude d'expectative étant donné qu'il revient au législateur de rédiger les procédures de certification indispensables conformément à la norme NBN EN ISO 17024. Comme vous le savez tous, il ne règne jusqu'à présent aucune clarté dans ce domaine et les autorités ont uniquement publié un report.

VC-CS ne s'est pas tourné les pouces. Un groupe de travail a été dédié à la certification afin d'étudier et de rédiger les procédures potentielles dans le respect de la norme NBN EN ISO 17024. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs débats, mais aucun consensus n'a pu être atteint au sein du groupe de travail. Les points névralgiques de cette norme ont été mis à nu (cfr l'exposé donné à l'assemblée générale de 2007 par Marcel Vanbael, chef du groupe de travail mentionné plus haut). Le blocage de la situation et le silence des autorités ont mené le conseil d'administration de VC-CS à poursuivre la certification administrative. Nous sommes convaincus qu'une telle certification offre la certitude que le titulaire d'un certificat de ce type possède une formation de base, une expérience professionnelle et une connaissance de la législation ainsi que de son évolution.

Entre-temps, VC-CS a relancé ses activités de certification et de recertification pour les certificats expirés. Un cahier de charges a été rédigé pour la recertification. Les membres en ont été informés. Ce cahier de charges peut-être consulté en ligne sur le site Internet de VC-CS.

Nous souhaitons encourager chaque membre à passer cette certification administrative. Si les autorités ne trouvent aucune issue à ce qu'elles ont présupposé dans le cadre de la loi du 19 janvier 2005 et que l'immense majorité de nos membres dispose de notre certificat administratif, les autorités marqueront peut-être enfin leur accord avec nos procédures et abandonneront l'application de la norme NBN EN ISO 17024. L'union fait la force !

Nous sommes convaincus que tous les coordinateurs de sécurité devraient opter pour ce certificat afin d'améliorer l'image de marque de la profession.

Nous continuerons assurément de vous tenir au courant.

Dirk Van der Eecken
Responsable de la certification administrative de VC-CS.



Website et e-zines: beaucoup de changement en cours et à venir.

VCCS se doit de présenter et de posséder un site internet attractif et facile d'usage tout en étant mis à jour périodiquement pour assurer l'information nécessaire à ces membres et de toute autre personne intéressée par la fonction du coordinateur de sécurité et santé.

C'est pourquoi pas mal de choses ont été effectuées mais surtout pas mal de choses doivent encore être effectuées.

Vous aurez pu remarquer que de nouvelles rubriques sont apparues sur le site pour vous présenter les différentes informations nécessaires à tous :

- Rubrique News en Flash, permettant de vous informer des différents éléments nouveaux (planning de formation, compte rendu et photos d'évènements divers et autres, ..)
- Rubrique Publication permettant à tous de rechercher toute une série de documents.
- Rubrique Photos insolites.
- Rubriques réservée aux membres du CA : permettant aux administrateurs d'uniformiser les documents et de profiter de différents documents utiles à la bonne gestion du CA.

Cependant ne nous voilons pas la face beaucoup d'efforts doivent être encore effectués car nous avons néanmoins constaté quelques manquements ou non conformités notamment dans la diffusion de certains e-zines ou dans la rubrique recherche de coordinateur.

Nous vous signalons que maintenant enfin ces problèmes ne devraient plus survenir car une mise à jour stricte et complète a été effectuée pour remettre de manière précise la recherche des coordinateurs sur la nouvelle liste mise à jour ainsi que la publication et la diffusion des différents documents.

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer que dans les prochaines semaines, il y aura la possibilité pour chaque coordinateur (membre de VCCS) de présenter en quelques lignes son expérience et son domaine d'application dans la recherche des coordinateurs ce qui aura comme gros avantage pour tous de pouvoir faire une publicité entièrement gratuite.

Nous sommes soucieux cependant de répondre à vos attentes et nous vous demandons donc de nous faire de toutes vos critiques constructives de manière à pouvoir vous proposer un site internet attractif et intéressant reprenant une base de données essentielles et nécessaires à la bonne réalisation de la mission du coordinateur sécurité et santé.

Pour de plus amples infos, consultez notre site : www.vccs.be ou envoyez nous un email à info@vccs.be

Groupe de travail website,

Jean-Marie Fauconnier, Olivier Hannaert, Eric Paquay



Groupe de travail sur les FORMATIONS NÉERLANDOPHONES de VC-CS

Ce groupe de travail a été lancé en 2006. Deux après-midi d'étude avaient alors été consacrés aux thèmes suivants : « la sécurité et l'électricité sur les chantiers » et « la coordination de la sécurité au cours de la phase de conception ».

En 2007, le groupe de travail était composé des administrateurs Roger Devreese et Marcel Vanbael, assistés dans leurs tâches par le secrétariat dirigé par Dirk Van der Eecken.

Etant donné qu' « on ne change pas une équipe qui gagne », ils continueront à assumer la planification et la coordination des futures formations en 2008. Ces administrateurs sont rétribués en fonction du nombre de participants aux formations.

À l'occasion de la dernière assemblée générale trois après-midi avaient été proposés sur « les mesures de prévention à prévoir au cours de la phase de conception », « la responsabilité des différents acteurs », « la législation relative à l'amiante », « le désamiantage dans la pratique » et « la nouvelle législation utile au coordinateur de sécurité parue au cours de l'année », et ce à divers endroits en Flandre (à Tielt, Saint-Nicolas et Hasselt) et en présence de différents orateurs du CNAC (messieurs C Depue et Van Overmeire.), de M. Tuypens (ingénieur architecte), de Bob Rottiers de la VAV et de Roger De Vreese.

Pour 2008, nous prévoyons au moins quatre et peut-être cinq demi-journées de formation autour du thème général « travailler en hauteur ». D'autres journées de formation sont prévues sur toutes les facettes du DIU et les complications en matière de certification.

Le contenu de la première série d'après-midi d'étude porte sur « l'explication de la dernière législation en date, l'AR du 19 août 2005 », « les mesures de sécurisation à prendre en cas de travail en hauteur dans le cadre de la construction de bâtiments », « les mesures de sécurisation à prévoir et le contenu du dossier à intervention ultérieure à l'attention des opérateurs de télécommunications », « la responsabilité des différents acteurs en cas de travail en hauteur », « le travail isolé ».

La première journée d'étude sera organisée à Bruges le 19 mars 2008 à 13h30. Les formations suivantes se tiendront à Grimbergen, Hasselt, Saint-Nicolas et Malines, en fonction de la disponibilité des salles. Les dates présumées sont le 23 avril, le 11 juin, le 15 octobre et le 10 décembre.

Le groupe de travail sur les formations néerlandophones

Roger de Vreese, Marcel Vanbael et Dirk Van der Eecken.



POST-FORMATION VC-CS francophone

Le 13 juin 2007 s'est tenue à Gembloux une post-formation sur 3 sujets : les incidences de l'environnement sur le chantier et réciproquement, la méthodologie pour la coordination sécurité-santé d'un chantier de démolition et la collation et la tenue du DIU.

La participation a été de 32 personnes et les formulaires d'appréciation ont exprimé une cote supérieure à 81% de satisfaction.

Fin 2007, nous avons lancé un questionnaire aux membres de VC-CS pour connaître leurs souhaits concernant les prochaines post-formations qui leur seront proposées en 2008. Si l'on ajoute à ces propositions les réponses au questionnaire de 2007, on obtient la liste des sujets suivante (par ordre décroissant d'intérêt) :

1. L'application concrète de l'article 30 de l'AR du 25.01.01,
2. La gestion informatisée d'un bureau de CSS,
3. Le PSS pour la construction d'une habitation moyenne,
4. Les travaux de voirie,
5. La certification proposée par VC-CS.

La Commission « Formation » francophone de VC-CS se réunira dans les prochains jours pour fixer ses choix sur les thèmes et les dates en fonction de la disponibilité des formateurs et des lieux pour la tenue des 2 post-formations qui vous seront proposées en 2008.

Elle tiendra compte, autant que possible, des jours et heures dans la semaine qui ont fait l'objet de réponses dans les questionnaires rentrés.

Merci à tous ceux qui se sont exprimés et qui nous encouragent à poursuivre notre effort dans l'organisation de post-formations profitables à des conditions « qualité/prix » intéressantes.

Groupe de travail formation francophone,

Jean-Marie Fauconnier, Olivier Hannaert, Eric Paquay



Plateforme de concertation du CNAC

Le correspondant de l'A.s.b.l. VC-CS : Eric PAQUAY

L'Association nationale des coordinateurs de sécurité et de santé était présente aux différentes réunions de la plateforme de concertation du CNAC.

Rappelons que cette plateforme rassemble tous les différents acteurs du secteur de la construction.

L'année 2007 aura vu se dérouler deux grandes actions envers certains types de travaux.

Les travaux de toiture

Cette action avait débuté en 2006 et s'est poursuivie en 2007... Aujourd'hui, nous sommes en train de tirer les conclusions de cette action.

POSITIF, 735 guides d'auto-évaluation ont été complétés lors de la campagne et diverses visites de suivi ont succédé aux plans d'actions développés par les entreprises. Pour quels résultats ?

- ✚ Les entrepreneurs font d'avantage appel aux services externes de prévention pour le volet « gestion des risques » ;
- ✚ Les entreprises ont été sensibilisées sur le fait de faire réaliser un contrôle annuel systématique des équipements de protection individuelle antichute ainsi que trimestriellement pour les engins de levage et des élingues par un S.E.C.T. et celle-ci sont entrées dans la démarche du contrôle ;
- ✚ On a organisé des formations « utilisation d'échafaudages » et « techniques de désamiantage : des traitements simples » ;
- ✚ L'achat d'équipements de protection collective antichute par les entreprises a été un des résultats les plus visibles de la campagne.
- ✚ 230 arrêts de travail ordonnés, un nombre important de PV (129) ont été dressés par le SPF Emploi & Travail. Celui-ci souligne qu'une suite n'est donnée par le tribunal à un PV que dans un nombre de cas limité... Chaque tribunal définit lui-même ses priorités ;
- ✚ Les organisations patronales soulignent que 97% des personnes interrogées déclarent consacrer plus d'attention à la sécurité, et ce grâce aux interventions du CNAC (10%), des Services d'inspection (57%), des Maîtres d'ouvrage et des CSS (56%)...
- ✚ Les principales sources d'information pour les entrepreneurs étaient le CNAC (65%), les organisations professionnelles (37%), les SEPP (13%), l'assureur (12%), les autres collègues (21%).

Une communication devrait être faite par le CNAC durant BATIBOUW 2008.

VC-CS a signé la charte de sécurité proposée aux différents partenaires et a proposé à ses membres d'en faire autant à titre individuel. Si vous n'avez pas encore pris le temps de la signer, nous vous proposons de le faire via le site du CNAC.



Les travaux de voirie

Jusqu'à présent, dans le cadre de cette campagne de prévention, le CNAC a réalisé 1286 visites, 9796 manquements ont été constatés dont 1014 ont pu être résolus au cours de la visite.

En ce qui concerne ces travaux de voirie, les conseillers du CNAC ont constaté qu'il y avait peu de progrès au niveau de la signalisation et du plan de signalisation.

On souligne le rôle important que doit jouer le Coordinateur Sécurité Santé en phase projet dans cette matière.

Le Maître d'ouvrage a également une tâche importante à remplir étant donné que le Coordinateur Sécurité Santé en phase projet est souvent désigné trop tard ou même oublié...

Les différents participants à la plateforme de concertation insistent sur la composition d'un livre blanc reprenant les points critiques lors des travaux de voirie

Et en 2008 ?

La prochaine campagne « travaux de parachèvements » démarrera durant le second semestre et s'adressera aux métiers concernés par le parachèvement des travaux de construction.

Le CNAC soutiendra et participera l'initiative du VC-CS de faire le point sur la législation relative à la coordination sécurité santé sur les chantiers temporaires ou mobiles et surtout son application. Initiative mise en route lors de ce salon BATIBOUW 2008.



ISHCCO, International Safety and Health Construction Coordinators Organisation

Qualité de membre de VC-CS

et

présidence actuelle

Présidence belge de l'ISHCCO – International Safety and Health Construction Coordinators Organisation

Le 28 avril 2007, l'association internationale des coordinateurs de sécurité a tenu son assemblée générale à Barcelone.

En ce moment, l'ISHCCO (International Safety and Health Construction Coordinators Organisation) est effectivement représentée par huit pays, à savoir la Belgique, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse. Cette année, l'Espagne et la République tchèque viendront grossir ses rangs. Des pourparlers ont été entamés avec le Danemark, la Pologne, la Hongrie, la Slovénie, la Grèce et Malte. Chaque pays est représenté à son tour par une association professionnelle nationale des coordinateurs de sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles. VC-CS représente la Belgique. Cette organisation a du reste contribué à la création de l'association internationale.

Depuis sa fondation en 2004, l'association était dirigée par M. Robert Kousmann (Luxembourg). Ensemble, tous les fondateurs font œuvre de pionniers. L'association bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance et d'une autorité qui touchent l'extérieur et les pays environnants.

Le flambeau de la présidence a été transmis à la Belgique le 28 avril 2007. Ce mandat est exercé pour une durée de trois ans par M. Jean-Pierre Van Lier, le président actuel de VC-CS. Ce dernier s'est donné pour objectif de poursuivre l'expansion de l'association et de continuer à aiguïser les contacts avec l'UE.

La direction de l'ISHCCO est constituée comme suit :

Président : Jean-Pierre Van Lier (B)

Vice-président : Maurizio Guilliani (I)

Trésorier : Philip Baker (UK)

Secrétaire : Karl Waninger (D)

En 2006, l'ISHCCO est parvenu à attirer l'attention de l'UE. L'association a même été reconnue par la Commission européenne au titre de porte-parole des coordinateurs de sécurité européens. Ce statut se concrétise par la participation à la commission de suivi pour la rédaction d'un guide visant à clarifier la coordination de la sécurité sur les chantiers temporaires et mobiles au niveau européen.



L'association s'est également donnée pour mission de faire un tour d'horizon de la coordination de la sécurité au niveau européen. Une étude comparative des formations de coordinateur de sécurité proposées dans les différents Etats membres se clôture en ce moment.

Dans le cadre d'une évaluation quadriennale de ses directives, c'est au tour de la Commission européenne des affaires sociales de mettre à l'épreuve l'application de la Directive européenne 92/57 concernant la coordination de la sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles. L'ISHCCO a demandé à ses membres d'évaluer dans quelle mesure les directives européennes ont été transposées dans leur législation nationale.

La prochaine assemblée générale de l'ISHCCO se tiendra à Bordeaux le 19 avril 2008. Les deux études seront clôturées à cette date. Leurs résultats seront transmis au commissaire européen compétent ainsi qu'à tous les membres.

Toutes les informations sur l'ISHCCO se trouvent sur le site Internet www.ishcco.org. N'hésitez pas à nous contacter par e-mail (info@ishcco.org) ou par courrier :

Jean-Pierre Van Lier
Président
ISHCCO

- Tél. : +32476499800
- e: vanlier@vanlier-partners.be

ISHCCO
c/o Foyer Technique
4-6, Bd. Grande Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Tél. : 0039 0471285007
Fax : 0039 0471285008
info@ishcco.org
www.ishcco.org